



المديرية العامة للضرائب
+οΓΦΠο +οΓο+οϛ+ ΙΞΟΧοϛΙ
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



Amnistie Fiscale instaurée par la Loi de Finances 2020

Déclaration Rectificative

AVANT-PROPOS

Madame, Monsieur, Chers Partenaires,

*Nous vous prions de trouver ci-jointe une note d'information retraçant la **mesure d'amnistie fiscale** introduite par la Loi de Finances 2020 (Article 247-XXVIII CGI) concernant les entreprises. Cette mesure porte sur les exercices 2016 à 2018 et arrive à échéance le 15 décembre 2020.*

Le présent document a été préparé par des professionnels pour faciliter la compréhension du texte de loi. Ce document ne serait remplacé le texte de loi qui a été publiée au bulletin officiel (BO n°6903) et nous déclinons toute responsabilité quant aux différentes interprétations éventuelles de ce document.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

L'équipe AD Associés

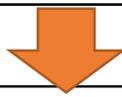
PRINCIPE DE L'AMNISTIE FISCALE

Démarche individuelle

Contribuables dont les déclarations fiscales comportent des erreurs, insuffisances ou omissions concernant des opérations non comptabilisées, ayant pour conséquence une insuffisance de chiffre d'affaires ou de la base imposable.



Demande de déclaration rectificative et traitement des irrégularités relevées par la DGI.



Annulation d'office des majorations, amendes et pénalités de retard prévue par le CGI.



Dispense du contrôle fiscal pour chacun des impôts et taxes et chacun des exercices ayant fait l'objet de déclaration rectificative.

La DGI ne peut procéder au contrôle des postes ou des opérations que si elle découvre des opérations de fraude, de falsification ou d'utilisation de factures fictives.



Démarche dans le cadre d'une Convention conclue avec Organisation professionnelle

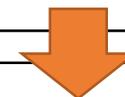
Conclusion d'une convention entre Organisation professionnelle et DGI qui fixe, à partir de la base de données dont elle dispose, les normes sur la base desquelles la régularisation doit être effectuée (en général % du Chiffre d'affaires).



Demande de déclaration rectificative et application des bases de la Convention par la DGI.



Annulation d'office des majorations, amendes et pénalités de retard prévue par le CGI.



Dispense du contrôle fiscal pour chacun des impôts et taxes et chacun des exercices ayant fait l'objet de déclaration rectificative.

Démarche individuelle

Demande de l'état des irrégularités auprès de la DGI sur la plateforme : www.tax.gov.ma, «Espace professionnels/SIMPLIS »

Traitement des demandes

1. au niveau du Système intégré de Taxation (SIT)
2. des irrégularités par le Service Analyse Risque
3. par le gestionnaire qui peut modifier supprimer ou rajouter d'autres irrégularités
4. par le chef de subdivision et validation de l'Etat des irrégularités

Exemples d'irrégularités :

- Recoupement avec service des douanes
- Recoupements chiffre d'affaires/TVA / Tableaux des déductions
- Recoupement avec données sectorielles

Consultation des demandes et suivi de leur traitement sur SIT; Téléchargement de l'état des irrégularités

OUI

Contestation des irrégularités relevées

NON

Lettre explicative avec assistance d'un Expert Comptable ou Comptable Agréé (*motifs justifiant le défaut de régularisations*)

Dépôt de la déclaration rectificative

Paiement des rappels d'impôts calculés par le contribuable

Paiement des rappels d'impôts calculés par la DGI

Démarche dans le cadre d'une Convention conclue avec Organisation professionnelle

Demande de souscription d'une déclaration rectificative dans le cadre de la convention entre DGI et Organisation Professionnelle

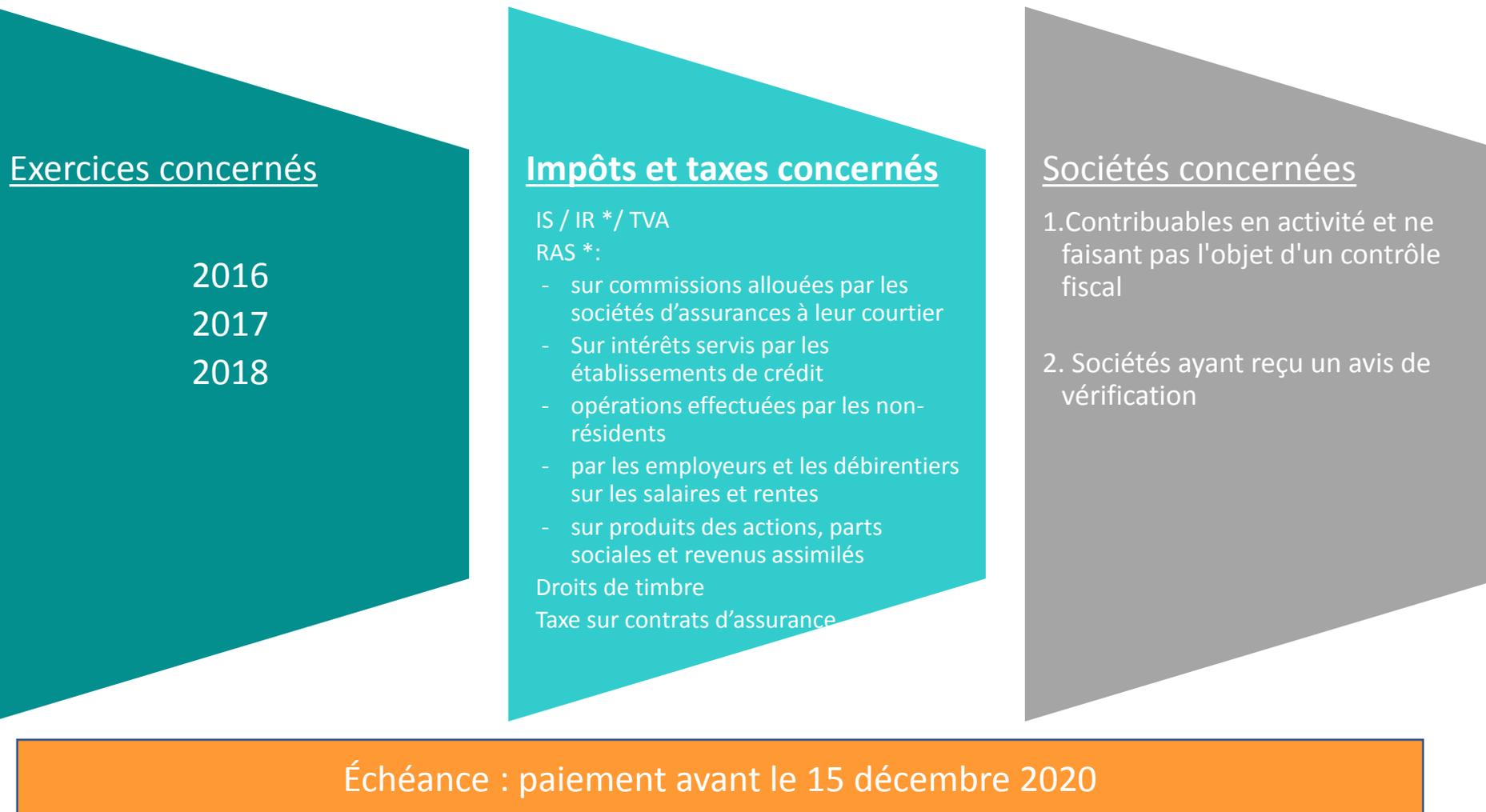
Traitement des demandes au niveau du Système intégré de Taxation (SIT)

Consultation des demandes et suivi de leur traitement sur SIT
Téléchargement de l'état des éléments à retenir pour la déclaration rectificative dans le cadre de la convention.

Dépôt de la déclaration rectificative

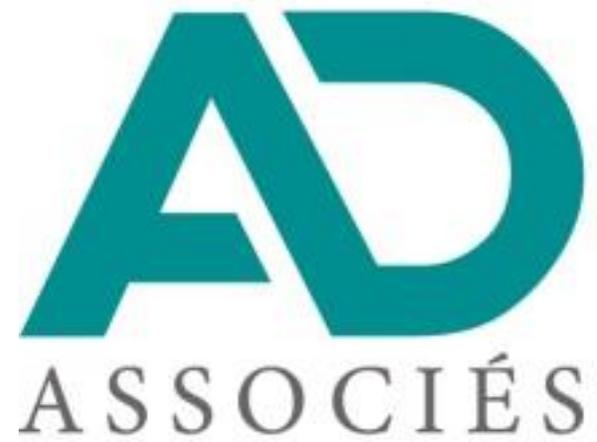
Paiement des rappels d'impôts calculés par la DGI

EXERCICES, IMPÔTS ET TAXES ET SOCIÉTÉS CONCERNÉS



* IR selon revenus professionnels déterminés selon le régime du résultat net réel ou celui du résultat net simplifié)

**RAS : Retenue à la Source



See beyond the figures

www.adassocies.ma

59, Boulevard du 9 Avril,
Quartier Palmier Casablanca 20340

Tél. : +212 5 22 98 94 01 | Fax : +212 5 22 98 92 73